

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	24

L'an **deux mil vingt-six**

Le **vingt quatre février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 18 février 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION FONDS
D'AIDE AU FOOTBALL
AMATEUR ECLAIRAGE
STADE BELLEVUE**

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la
création d'un éclairage pour le stade Bellevue situé à Lapalisse,
le fonds d'aide au football amateur peut financer une partie des
travaux. Le montant des travaux de création de l'éclairage
Bellevue est de 67 450 € HT / 80 940 € TTC.

Le fonds d'aide au football amateur (FAFA) pourrait
financer cet équipement.

Aussi le plan de financement proposé est établi comme
suit :

Montant des travaux : 67 450 €

Montant ANS : 19 765 €

Fonds Vert PCAET : 8 254 €

Montant financement FAFA : 20 000 €

Autofinancement : 19 431 €

Monsieur le Président demande l'autorisation de
déposer la demande de subvention et de pouvoir signer les
actes et demandes.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du FAFA pour la création d'un éclairage pour le Stade Bellevue.

Le montant total de la dépense s'élève à 67 450 € H.T.

Le montant de la subvention demandée au FAFA est de 20 000 €.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : - 5 MARS 2026
Publié ou Notifié
le : 27 FEV. 2026
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"